

Séance du 29 mai 2017

Date de la convocation :22/05/2017

Date d'affichage convocation :22/05/2017

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	22	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	1	1

N°2017-05-62

Modification du tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 01/06/2017

Reçu en préfecture le 01/06/2017

Affiché le **01 JUIN 2017**

ID : 030-243000650-20170529-2017_05_62B-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Pascale BOUILLEVAUX - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Jean-Claude CAMPOS - Noémie CLAUDEL - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marlyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Laurent PELISSIER - Léopold ROSSO - Hervé SARGUEIL - Lucien TOPIE - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Santiago CONDE pour Mme Marilyne FOULLON - Mme Marlette NEPOTY pour M. Pierre MAUMEJEAN - Mme Marie-Christine ROUVIERE pour Mme Françoise DUGARET - Mme Jeanine SOLEYROL pour M. Claude LAURIE

Absents excusés : Mme Claudette BRUNEL - M. Olivier PENIN - Mme Sabine ROUS - M. Rudy THEROND - M. Gilles TRAUJLET

Secrétaire de séance : M. Arnaud FOUREL

M. Claude LAURIE, Vice-président, expose :

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- Vu la délibération n° 2017-01-03 du 30 janvier 2017 relative à la modification de l'organigramme structurel des services

Pour les besoins du service environnement et au regard des projets et dossiers complexes gérés par le service, le Conseil Communautaire à l'unanimité a, par délibération n° 2017- 01- 03 du 30 janvier 2017, supprimé un emploi de responsable des déchèteries ouvert au personnel de catégorie C et créé un emploi d'adjoint au chef du service environnement (référéncé ENV1) à temps complet ouvert au personnel de la filière technique catégorie B.

En conséquence, il convient aujourd'hui de créer le poste budgétaire correspondant, à savoir un poste de Technicien Territorial à temps complet (catégorie B) au tableau des effectifs budgétaires. En parallèle un poste budgétaire d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, non occupé, est supprimé.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs budgétaires de la façon suivante :

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Poste budgétaire et temps de travail	Nb de postes	Poste budgétaire et temps de travail
Technique	1	Technicien territorial à temps complet	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, par :

- 25 voix pour
- 1 voix contre (M. Jean-Paul CUBILIER)
- 1 abstention (Mme Noémie CLAUDEL)
- De modifier le tableau des effectifs budgétaires comme indiqué ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 30 mai 2017

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O du 03 12 1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Séance du 29 mai 2017

Date de la convocation : 22/05/2017

Date d'affichage convocation : 22/05/2017

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	23	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2017-05-63

**Modifications de l'organigramme
structurel des services – tableau
des emplois**

Envoyé en préfecture le 01/06/2017

Reçu en préfecture le 01/06/2017

Affiché le **01 JUIN 2017**

ID : 030-243000650-20170529-2017_05_63-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice,

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Pascale BOUILLEVAUX - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Jean-Claude CAMPOS - Noémie CLAUDEL - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilynne FOULLON - Amaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Hervé SARGUEIL - Lucien TOPIE - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Claudette BRUNEL pour M. Olivier PENIN - M. Santiago CONDE pour Mme Marilynne FOULLON - Mme Marielle NEPOTY pour M. Pierre MAUMEJEAN - Mme Marie-Christine ROUVIERE pour Mme Françoise DUGARET - Mme Jeanine SOLEYROL pour M. Claude LAURIE

Absents excusés : Mme Sabine ROUS - M. Rudy THEROND - M. Gilles TRAUJLET

Secrétaire de séance : M. Arnaud FOUREL

M. Claude LAURIE, Vice-président, expose :

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- Vu l'avis favorable du comité technique en date du 22 mai 2017

Dans un souci d'optimisation de l'organisation interne de l'établissement, il convient d'effectuer les modifications suivantes au sein de l'organigramme structurel des services :

Changement d'appellation et de numérotation d'un emploi service informatique

Par délibération n°2017-01-03, le Conseil Communautaire a supprimé la « cellule informatique » et a créé en lieu et place un « service informatique ». Par soucis d'harmonisation avec l'ensemble des services de la Communauté de Communes Terre de Camargue, il convient de transformer l'emploi de « chargé informatique et télécommunications » (référéncé INF1) en emploi de « chef de service » (référéncé INF0) ouvert à la filière technique catégorie B, pour ce nouveau service.

Réorganisation service des équipements sportifs

Pour nécessité de service, une réorganisation est opérée au sein du service des équipements sportifs.

Les emplois « d'agents d'entretien des équipements sportifs et terrains de sport » (référéncés ES3 et ES4) bénéficient d'un complément d'appellation et deviennent « agents d'entretien polyvalents des équipements sportifs et terrains de sport » et ce afin de mettre en avant la polyvalence des agents.

L'emploi « d'agent de surveillance des équipements sportifs » (référéncé ES2) est transformé en emploi « d'agent d'entretien polyvalent des équipements sportifs et terrains de sport » (référéncé ES2), filière technique catégorie C.

Pôle Cadre de Vie

Suite à la création du service technique, l'emploi « d'agent technique polyvalent » à temps complet du pôle Cadre de Vie (référéncé CDV3) n'ayant plus lieu d'être, est supprimé.

Service environnement

Par délibération n°2017-01-03, le Conseil Communautaire a créé un emploi « d'assistant au chef du service environnement » (référéncé ENV1). Par soucis de précisions, il convient de modifier l'appellation de cet emploi en l'intitulant « adjoint au chef du service environnement » (référéncé ENV1), la fiche emploi-type restant inchangée.

L'ensemble de ces propositions a recueilli un avis favorable du Comité Technique lors de sa réunion du 22 mai 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter les modifications à l'organigramme structurel telles que présentées ci-dessus et dont un exemplaire est joint à la présente ;
- De supprimer au service informatique, l'emploi de « chargé informatique et télécommunications » (référéncé INF1) à temps complet et créer l'emploi de « chef de service » (référéncé INF0) à temps complet ouvert à la filière technique catégorie B ;
- De modifier l'appellation des emplois « d'agents d'entretien des équipements sportifs et terrains de sport » (référéncés ES3 et ES4) en « agents d'entretien polyvalents des équipements sportifs et terrains de sport » filière technique catégorie C ;
- De supprimer l'emploi « d'agent de surveillance des équipements sportifs » (référéncé ES2) et créer en lieu et place un emploi « d'agent d'entretien polyvalent des équipements sportifs et terrains de sport » (référéncé ES2), filière technique catégorie C ;
- De supprimer l'emploi « d'agent technique polyvalent » à temps complet du pôle Cadre de Vie (référéncé CDV3) ;
- De modifier l'appellation de l'emploi « d'assistant au chef du service environnement » (référéncé ENV1) en emploi « d'adjoint au chef du service environnement » (référéncé ENV1), la fiche emploi-type restant inchangée, filière technique catégorie B ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 30 mai 2017
Le Président,
Laurent PELISSIER**



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux détails de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Séance du 29 mai 2017

Date de la convocation : 22/05/2017
Date d'affichage convocation : 22/05/2017

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	23	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2017-05-64

**Modification du règlement intérieur
de la Communauté de Communes
Terre de Camargue**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Pascale BOUILLEVAUX - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Jean-Claude CAMPOS - Noémie CLAUDEL - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Hervé SARGUEIL - Lucien TOPIE - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Claudette BRUNEL pour M. Olivier PENIN - M. Santiago CONDE pour Mme Marilyne FOULLON - Mme Marielle NEPOTY pour M. Pierre MAUMEJEAN - Mme Marie-Christine ROUVIERE pour Mme Françoise DUGARET - Mme Jeanine SOLEYROL pour M. Claude LAURIE

Absents excusés : Mme Sabine ROUS - M. Rudy THEROND - M. Gilles TRAUJLET

Secrétaire de séance : M. Arnaud FOUREL

M. Laurent PELISSIER, Président, expose :

- Vu les articles L2121-7 à L2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n°2014-07-125 du conseil communautaire du 28 juillet 2014

Conformément à l'article L2121-8 du CGCT, le conseil communautaire est tenu d'établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Ce dernier a été adopté par délibération n°2014-07-125 susvisée.

Il convient aujourd'hui de procéder à la modification de l'article 10 du règlement relatif à la commission d'appel d'offres. En effet, la rédaction actuelle de cet article fait référence au code des marchés publics abrogé depuis par l'ordonnance du 23 juillet 2015 transposant la directive 2014/24/UE.

Dans un souci de sécurisation des décisions que la Commission d'Appel d'Offres sera amenée à prendre et conformément aux préconisations des services de la Préfecture du Gard, il apparaît nécessaire d'actualiser le règlement intérieur au regard du nouveau droit des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la modification du règlement intérieur de la Communauté de Communes Terre de Camargue et dont un exemplaire est joint à la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 30 mai 2017
Le Président,
Laurent PELISSIER**



Séance du 29 mai 2017

Date de la convocation : 22/05/2017

Date d'affichage convocation : 22/05/2017

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	23	6
VOTE		
M. BERNARD et Mme GROS-CHAREYRE ne participent pas au vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

N°2017-05-65

Marché 2017-ENV01 Collecte des déchets ménagers sur le territoire communautaire

Envoyé en préfecture le 01/06/2017

Reçu en préfecture le 01/06/2017

Affiché le **01 JUIN 2017**

ID : 030-243000650-20170529-2017_05_65-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Pascale BOUILLEVAUX - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Jean-Claude CAMPOS - Noémie CLAUDEL - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Ariette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Hervé SARGUEIL - Lucien TOPIE - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Claudette BRUNEL pour M. Olivier PENIN - M. Santiago CONDE pour Mme Marilyne FOULLON - Mme Marielle NEPOTY pour M. Pierre MAUMEJEAN - Mme Marie-Christine ROUVIERE pour Mme Françoise DUGARET - Mme Jeanine SOLEYROL pour M. Claude LAURIE

Absents excusés : Mme Sabine ROUS - M. Rudy THEROND - M. Gilles TRAUJLET

Secrétaire de séance : M. Arnaud FOUREL

M. Olivier PENIN, Vice-président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Vu les articles 25-I.1° et 67 et 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 ;
- Vu les articles 42.1 a de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015
- Vu la délibération 2017-01-05 du 30 janvier 2017 relative à la mise en place d'une autorisation d'engagement d'un montant global de 15.307.000 € TTC ;

Un appel d'offres ouvert pour le marché public de collecte des déchets ménagers sur le territoire communautaire, soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, a été lancé le 6 février 2017 avec une remise des offres en date du 10 avril 2017 à 11h.

NB : Un avis de pré information a été émis le 2 février 2017 et un avis modificatif concernant l'heure de réception des offres a été émis le 10 février 2017.

Les prestations incluses dans le présent marché comprennent :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte et par point de regroupement et leur déchargement aux centres de traitement ou de transit,
- La collecte sélective des recyclables secs (emballages ménagers recyclables) en porte à porte et par point de regroupement et leur déchargement aux centres de traitement ou de transit,
- La collecte des déchets encombrants et leur déchargement aux centres de traitement ou de transit,
- La collecte des cartons des professionnels et leur déchargement en déchèteries ou en stockage tampon
- La collecte du verre des professionnels et leur déchargement en déchèteries

Le marché est initialement prévu pour commencer le 1^{er} février 2018 et se terminer le 31 janvier 2025. Il ne peut faire l'objet d'une reconduction.

Une Commission d'Appel d'Offres facultative s'est réunie le 13 avril 2017 afin d'ouvrir les plis. Quatre candidats ont remis une offre dans les délais.

Seule l'offre de la société Rocheblave a été analysée, cette offre étant la seule répondant aux prévisions budgétaires actées par délibération n°2017-01-05 du 30 janvier 2017 susvisée.

La proposition de l'entreprise ROCHEBLAVE Environnement est la suivante :

- Offre de base 12 049 122, 52 € HT soit 13 254 034,80 € TTC
- Offre variante 12 560 200,32 € HT soit 13 816 220,35 € TTC

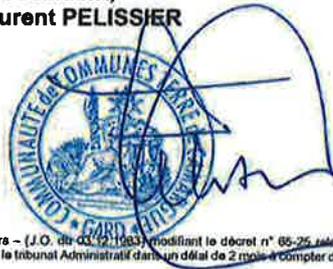
Après analyse de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 15 mai 2017, a attribué le marché à l'entreprise *ROCHEBLAVE Environnement* sise Zone Technique 34280 LA GRANDE MOTTE pour un montant de 13 816 220,35 € TTC (choix de l'offre variante).

M. Claude BERNARD et Mme Nathalie GROS CHAREYRE ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par 27 voix pour :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 30 mai 2017
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :
- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Séance du 29 mai 2017

Date de la convocation : 22/05/2017
Date d'affichage convocation : 22/05/2017

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	22	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2017-05-66

**Convention de mandat entre la commune
de Le Grau du Roi et la CCTC pour la
réalisation d'un réseau d'évacuation des
eaux pluviales sur le boulevard Maréchal
JUIN à Le Grau du Roi**

Envoyé en préfecture le 01/06/2017

Reçu en préfecture le 01/06/2017

Affiché le **01 JUIN 2017**

ID : 030-243000650-20170529-2017_05_66-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Pascale BOUILLEVAUX - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Jean-Claude CAMPOS - Noémie CLAUDEL - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Hervé SARGUEIL - Lucien TOPIE - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Claudette BRUNEL pour M. Olivier PENIN - M. Santiago CONDE pour Mme Marilyne FOULLON - Mme Marielle NEPOTY pour M. Pierre MAUMEJEAN - Mme Marie-Christine ROUVIERE pour Mme Françoise DUGARET - Mme Jeanine SOLEYROL pour M. Claude LAURIE

Absents excusés : M. Robert CRAUSTE Mme Sabine ROUS - M. Rudy THEROND - M. Gilles TRULLET

Secrétaire de séance : M. Amaud FOUREL

M. Jean-Paul CUBILIER, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de réseaux d'eaux pluviales.

La Communauté de Communes Terre de Camargue, profitant des travaux réalisés par la commune sur le boulevard Maréchal JUIN, a décidé de réaliser un réseau d'évacuation des eaux pluviales conformément au programme et à l'enveloppe financière prévisionnelle.
Un crédit d'un montant de 400 000 € TTC a été inscrit au budget primitif 2017.

En effet, dans le cadre de l'aménagement du boulevard Maréchal JUIN, l'établissement souhaite réaliser un réseau d'évacuation des eaux pluviales en lieu et place des "puits perdus" existants dont l'efficacité n'est pas démontrée.

La présente convention a pour objet de confier à la commune, qui l'accepte, le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte de la communauté de communes.

La commune de Le Grau du Roi sera remboursée des dépenses qu'elle aura engagées au titre de sa mission.

L'établissement sera associé tout au long du chantier afin de contrôler les travaux réalisés pour son compte.

Les travaux portent sur les éléments suivants :

- Sur la place CONSTANTIN, un réseau d'eaux pluviales d'une longueur de 120 ml environ avec grilles et regards,
- Sur la promenade, un caniveau central avec 3 rejets sur la plage équipés de séparateur à hydrocarbure ainsi qu'un réseau d'eaux pluviales.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 373 407,84 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention de mandat entre la commune de Le Grau du Roi et la Communauté de Communes Terre de Camargue pour la réalisation d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales sur le boulevard Maréchal JUIN à Le Grau du Roi dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 30 mai 2017

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 85-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifié par le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Séance du 29 mai 2017

Date de la convocation : 22/05/2017

Date d'affichage convocation : 22/05/2017

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	23	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2017-05-67

**Vente de la parcelle AT84 située
sur la zone d'activités Terre de
Camargue à Aigues Mortes**

Envoyé en préfecture le 01/06/2017

Reçu en préfecture le 01/06/2017

Affiché le **01 JUIN 2017**

ID : 030-243000650-20170529-2017_05_67-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Pascale BOUILLEVAUX - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Jean-Claude CAMPOS - Noémie CLAUDEL - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilynne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Hervé SARGUEIL - Lucien TOPIE - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Claudette BRUNEL pour M. Olivier PENIN - Mme Marielle NEPOTY pour M. Pierre MAUMEJEAN - Mme Marie-Christine ROUVIERE pour Mme Françoise DUGARET - Mme Jeanine SOLEYROL pour M. Claude LAURIE

Absents excusés : M. Santiago CONDE - Mme Sabine ROUS - M. Rudy THEROND - M. Gilles TRAUJLET

Secrétaire de séance : M. Arnaud FOUREL

Mme Marilynne FOULLON, Vice-présidente, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC)
- Vu la délibération n°2017-01-09 du conseil communautaire du 30 janvier 2017 relative au principe de vente de la parcelle référencée AT 84 sur la Commune d'Aigues-Mortes

Lors de la commission « développement économique » du 20 décembre 2016, il a été décidé, à l'unanimité, qu'il était d'intérêt communautaire de vendre ladite parcelle à un professionnel. Au cours de cette même réunion, ont été validés : les critères de choix des offres, le règlement de consultation définissant ces critères et les attentes de la communauté de communes ainsi que le principe d'une publicité annonçant la vente de ce terrain.

Le 30 janvier 2017, les membres du conseil communautaire ont décidé, à l'unanimité, d'autoriser la vente de la parcelle AT 84, de valider les modalités de mise en vente et du choix du projet économique en demandant néanmoins la révision d'un critère (celui lié à la provenance géographique du candidat), remplacé par un critère relatif au prix (des points seront attribués au plus offrant).

Le règlement de consultation a donc été finalisé en tenant compte des remarques formulées par les élus communautaires.

Le 3 février 2017 un « avis d'appel public à la concurrence » a été publié sur le Moniteur. Suite à cette publication, trois dossiers ont été retirés.

La date limite de remise des offres a été fixée au 10 mars 2017. Un seul dossier a été remis, celui de la société CAMA FITNESS. Le dossier a été étudié par le service de la commande publique (pièces administratives) et par le service développement économique (pièces techniques).

Le 15 mars 2017, la commission « développement économique » s'est réunie. L'analyse de l'unique offre remise a alors été présentée. L'ensemble est cohérent, le dossier est solide et l'entreprise connue puisque déjà présente sur la zone d'activités Terre de Camargue dont elle est une locomotive. Les motivations de l'entreprise à cet achat sont pleinement justifiées et paraissent légitimes à la commission, le critère prix est respecté (proposition à 49 000 €), l'apport de visiteurs intéressant dans le cadre du développement de la zone d'activités et trois créations d'emploi sont à la clef.

Suite de la délibération n°2017-05-67

Envoyé en préfecture le 01/06/2017

Suite de la délibération n°2017-05-67

ASSEMBLÉE 01 JUIN 2017

Suite de la délibération n°2017-05-67-DE

La commission a alors décidé, à l'unanimité, de proposer au conseil communautaire de vendre la parcelle AT 84 à la société CAMA FITNESS.

Mme Marilynne FOULLON précise qu'elle ne votera qu'en son nom pour la présente question ; la procuration de M. Santiago CONDE n'est donc pas comptabilisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser la vente de la parcelle référencée AT 84 sur la zone d'activités Terre de Camargue à la société CAMA FITNESS pour un montant de 49 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir (notariales notamment) et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 30 mai 2017
Le Président,
Laurent PELISSIER**



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 00-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Séance du 29 mai 2017

Date de la convocation : 22/05/2017

Date d'affichage convocation : 22/05/2017

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	24	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2017-05-68

**Charte d'engagement pour la gestion
des effluents de la plaisance sur le
canal du Rhône à Sète 2017-2021
pour le développement d'un éco-
tourisme fluvial**

Envoyé en préfecture le 01/06/2017

Reçu en préfecture le 01/06/2017

Affiché le **01 JUIN 2017**

ID : 030-243000650-20170529-2017_05_68-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Pascale BOUILLEVAUX - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Jean-Claude CAMPOS - Noémie CLAUDEL - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Lucien TOPIE - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Claudette BRUNEL pour M. Olivier PENIN - M. Santiago CONDE pour Mme Marilyne FOULLON - Mme Marielle NEPOTY pour M. Pierre MAUMEJEAN - Mme Jeanine SOLEYROL pour M. Claude LAURIE

Absents excusés : Mme Sabine ROUS - M. Rudy THEROND - M. Gilles TRAUJLET

Secrétaire de séance : M. Amaud FOUREL

M. Robert CRAUSTE, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de gestion des Ports maritimes de plaisance d'Aigues Mortes et de Le Grau du Roi.

En 2010, La Communauté de Communes Terre de Camargue, sous l'impulsion du conseil départemental du Gard et du SCOT Sud Gard s'est engagée aux côtés d'autres EPCI dans un projet de développement durable pour le territoire dit « Ports de plaisance exemplaires en réseau » qui a reçu, en 2011, les honneurs du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Cette reconnaissance a été obtenue grâce à une volonté partagée pour porter un projet structurant innovant pour la filière nautique et le territoire gardois. Son objectif est de revaloriser cette artère fluviale du sud du Gard qui relie le Grand-Rhône, le Petit Rhône, la mer ou encore Sète et le Canal du Midi.

Le projet se décline en 5 enjeux ou « objectifs stratégiques »

- Faciliter l'usage de la plaisance
- Rendre attractif et développer le canal, les ports et les territoires
- Améliorer le cadre de vie au travers d'aménagements durables
- Participer à une gestion environnementale intégrée des zones côtières fluviales et maritimes
- Animer le réseau des Ports exemplaires

Dans ce cadre, le département du Gard, lors du comité de pilotage du 23 juin 2016, a validé un schéma directeur évolutif d'équipement le long du canal du Rhône à Sète et acté la signature d'une charte d'engagement formalisant la poursuite, dans la durée, du travail mené en commun pendant la phase d'étude.

Cette charte d'engagement définit les engagements communs de ce projet d'éco-tourisme pour atteindre et maintenir l'excellence en matière de bonnes pratiques environnementales pour la qualité des eaux du canal du Rhône à Sète.

Les signataires s'engagent à assurer une gestion efficiente des effluents de la plaisance sur le linéaire du canal du Rhône à Sète sur les départements du Gard et de l'Hérault pour améliorer durablement la qualité des eaux du canal et participer ainsi au développement écotouristique des territoires traversés.

Dans cette logique, il convient que le conseil communautaire valide à son tour ses engagements par une délibération approuvant la charte d'engagements communs.

Ces engagements définissent le partenariat entre Ports et surtout avec les conseils départementaux du Gard et de l'Hérault ainsi que les missions de chacun pour la réussite de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la charte d'engagement pour la gestion des effluents de la plaisance sur le canal du Rhône à Sète 2017-2021 pour le développement d'un éco-tourisme fluvial, dans le cadre du projet « Ports exemplaires en réseau » dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 30 mai 2017
Le Président,
Laurent PELISSIER**



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (O. J. du 02.10.83) modifié par le décret n° 86-26 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Séance du 29 mai 2017

Date de la convocation : 22/05/2017

Date d'affichage convocation : 22/05/2017

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	24	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2017-05-69

**Convention de partenariat en matière
de don alimentaire entre la CCTC et
le CCAS d'Aigues Mortes pour son
épicerie solidaire**

Envoyé en préfecture le 01/06/2017

Reçu en préfecture le 01/06/2017

Affiché le **01 JUIN 2017**

ID : 030-243000650-20170529-2017_05_69-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Pascale BOUILLEVAUX - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Jean-Claude CAMPOS - Noémie CLAUDEL - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Lucien TOPIE - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Claudette BRUNEL pour M. Olivier PENIN - M. Santiago CONDE pour Mme Marilyne FOULLON - Mme Marlette NEPOTY pour M. Pierre MAUMEJEAN - Mme Jeanine SOLEYROL pour M. Claude LAURIE

Absents excusés : Mme Sabine ROUS - M. Rudy THEROND - M. Gilles TRAUJLET

Secrétaire de séance : M. Amaud FOUREL

Mme Christelle BERTINI, Vice-présidente, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de restauration collective.

En période scolaire, environ 1 200 repas sont produits par la cuisine centrale intercommunale chaque jour et sont répartis sur les 7 restaurants satellites. Les repas réservés au plus tard le mardi pour la semaine suivante peuvent être non distribués à cause des épidémies, des absences non remplacées des enseignants et des grèves nationales. Cette situation entraîne une mise au rebus d'un certain nombre de repas.

Alors qu'un nombre important de personnes en difficulté ne disposent pas de quoi s'alimenter quotidiennement, la Communauté de Communes Terre de Camargue s'engage à réaliser des dons alimentaires auprès du CCAS de la ville d'Aigues-Mortes pour son épicerie solidaire. La structure d'Aigues-Mortes propose une aide alimentaire aux habitants d'Aigues-Mortes et de Saint Laurent d'Aigouze.

C'est également dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire (cf. Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire du 14 juin 2013) et pour répondre à l'objectif de diminuer par deux le gaspillage alimentaire dans notre pays d'ici à 2025 que la Communauté de Communes Terre de Camargue propose de remettre, à titre gratuit, des denrées alimentaires excédentaires au profit du CCAS d'Aigues Mortes.

Afin de définir les modalités d'enlèvement, de transport et de stockage de ces produits, ainsi que les responsabilités de chacun, il convient de conclure une convention avec le CCAS de la ville d'Aigues Mortes.

Cette convention a été présentée en commission restauration le 22 mars 2017 et validée par la commune.

Elle est consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2017 et renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention de partenariat en matière de don alimentaire avec le CCAS d'Aigues Mortes dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 30 mai 2017

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03 12 1983) modifié par le décret n° 85-25 du 11 01 1985 aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 29 mai 2017

Date de la convocation : 22/05/2017

Date d'affichage convocation : 22/05/2017

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	24	5
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2017-05-70

**Convention de partenariat en matière
de don alimentaire entre la CCTC et
le CCAS de Le Grau du Roi pour son
épicerie solidaire**

Envoyé en préfecture le 01/06/2017

Reçu en préfecture le 01/06/2017

Affiché le **01 JUIN 2017**

ID 030-243000650-20170529-2017_05_70-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Pascale BOUILLEVAUX - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Jean-Claude CAMPOS - Noémie CLAUDEL - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Lucien TOPIE - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Cédric BONATO pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Claudette BRUNEL pour M. Olivier PENIN - M. Santiago CONDE pour Mme Marilyne FOULLON - Mme Marielle NEPOTY pour M. Pierre MAUMEJEAN - Mme Jeanine SOLEYROL pour M. Claude LAURIE

Absents excusés : Mme Sabine ROUS - M. Rudy THEROND - M. Gilles TRAULLET

Secrétaire de séance : M. Arnaud FOUREL

Mme Christelle BERTINI, Vice-présidente, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de restauration collective.

En période scolaire, environ 1 200 repas sont produits par la cuisine centrale intercommunale chaque jour et sont répartis sur les 7 restaurants satellites. Les repas réservés au plus tard le mardi pour la semaine suivante peuvent être non distribués à cause des épidémies, des absences non remplacées des enseignants et des grèves nationales. Cette situation entraîne une mise au rebus d'un certain nombre de repas.

Alors qu'un nombre important de personnes en difficulté ne disposent pas de quoi s'alimenter quotidiennement, la Communauté de Communes Terre de Camargue s'engage à réaliser des dons alimentaires auprès du CCAS de la ville de Le Grau du Roi pour son épicerie solidaire.

C'est également dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire (cf. Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire du 14 juin 2013) et pour répondre à l'objectif de diminuer par deux le gaspillage alimentaire dans notre pays d'ici à 2025 que la Communauté de Communes Terre de Camargue propose de remettre, à titre gratuit, des denrées alimentaires excédentaires au profit du CCAS de Le Grau du Roi.

Afin de définir les modalités d'enlèvement, de transport et de stockage de ces produits, ainsi que les responsabilités de chacun, il convient de conclure une convention le CCAS de la ville de Le Grau du Roi.

Cette convention a été présentée en commission restauration le 22 mars 2017 et validée par la commune.

Elle est consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2017 et renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention de partenariat en matière de don alimentaire avec le CCAS de la ville de Le Grau du Roi dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 30 mai 2017

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.